

# Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2017

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur MOLLARD Gilles.

Madame VITALE Julie avec procuration à Monsieur BESSE Yann.

\*\*\*\*\*

- Approuve la création du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) pour la connexion des bâtiments communaux à la fibre optique. Le prix est de 2 500 € par point de livraison.

\*\*\*\*\*

- Décide de choisir la société Alpsys comme opérateur pour l'éclairage de la fibre optique.

\*\*\*\*\*

- Approuve à l'unanimité le tarif de 55,77 € TTC par minute de vol du 01/12/2017 au 30/11/2018 de la SAF Hélicoptères et approuve à l'unanimité la convention relative aux secours hélicoptérés pour la saison 2017/2018.

\*\*\*\*\*

- Approuve à l'unanimité les tarifs de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2017/2018 de la SATVAC :

1<sup>ère</sup> catégorie : Accompagnement / front de neige

Bas de piste : 69€

Cabinet médical : 229€

2<sup>ème</sup> catégorie : Zones rapprochées

Bas de piste : 333€

Cabinet médical : 493€

3<sup>ème</sup> catégorie : Zones éloignées

Bas de piste : 543€

Cabinet médical : 703€

4<sup>ème</sup> catégorie : Hors-piste

Bas de piste : 1384€

Cabinet médical : 1544€

5<sup>ème</sup> catégorie : Coût horaire pisteur secouriste : 68€

Coût heure engin de damage : 317€ (chauffeur compris)

Coût horaire motoneige : 56€ (chauffeur compris)

Coût horaire véhicule 4x4 : 46€ (chauffeur compris)

\*\*\*\*\*

- Approuve le montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 313 € pour le bas de piste au CHU de Saint Jean de Maurienne et de 200 € pour le bas de piste au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves.

\*\*\*\*\*

- Approuve la convention entre la commune de Saint Jean d'Arves et Roux Ambulance pour les secours entre Le Corbier et le centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne et autres centres hospitaliers pour la saison 2017/2018.

\*\*\*\*\*

- Approuve les tarifs des forfaits des remontées mécaniques pour l'été 2018 et l'hiver 2018/2019 à l'exception des tarifs classe de neige et forfait saison (non encore communiqués).

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 août 2018 à 35h